

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 avril 2022 à 19 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : M. Tyler Cook, conseiller du district 1

Étaient également présents : la greffière adjointe par intérim, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service de l'urbanisme et le directeur du Service des communications et des relations citoyennes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 14 mars 2022
 - 3.2. Séance extraordinaire du 17 mars 2022
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2022)-A-73 relatif au traitement des élus municipaux - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. M-Files et Géomap - contrats de services
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Nomination d'un chef d'équipe mécanique - Service des travaux publics
 - 6.3. Nomination d'un chef d'équipe voirie - Service des travaux publics
 - 6.4. Nomination d'un trésorier adjoint - Service des finances
 - 6.5. Signature de la lettre d'entente 2022-03-CSN - demande de préretraite
 - 6.6. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes - mandat à l'UMQ
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Rapport d'audit de conformité - dépôt
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Transport en commun - modification de l'horaire à compter du 17 juin 2022
 - 9.2. Fourniture de pierre concassée - contrat
 - 9.3. Fourniture d'une camionnette hybride Ford - contrat
 - 9.4. Acquisition d'une remorque pour dégeleuse - contrat
10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

11. CULTURE ET LOISIRS

11.1. Autorisation d'événements

11.2. Événements IRONMAN 2022-2024 - autorisation de parcours de vélo

12. INCENDIE

12.1. Habits de combat - contrat

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1. Office du Tourisme région Mont-Tremblant - nomination

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe par intérim et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 02.

CA22 04 077

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA22 04 078

3.1. Séance ordinaire du 14 mars 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 mars 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

CA22 04 079

3.2. Séance extraordinaire du 17 mars 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 mars 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. RÈGLEMENT

CA22 04 080

4.1. Règlement (2022)-A-73 relatif au traitement des élus municipaux - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'après la présentation du projet de règlement, un avis public contenant en outre un résumé du projet a été affiché et publié conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2022)-A-73 relatif au traitement des élus municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LE VOTE DU MAIRE

5. ADMINISTRATION

Dépôt CA22 04
(5.1)

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

CA22 04 081

5.2. M-Files et Géomap - contrats de services

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer de gré à gré à Indixio inc. le renouvellement des licences d'utilisation des progiciels suivants, pour l'année 2022, au montant total de 20 737 \$, taxes en sus, le tout conformément au document de demande de prix :

- M-Files - archivage de documents : 11 290 \$;
- Géomap - Accès Cité Territoire : 9 447 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CA22 04
(6.1)

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service de la culture et des loisirs

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaires
2022-13	Madame Jacinthe Brière	Temporaire	Commis culture et loisirs	1 ^{er} avril 2022	Sur appel pour effectuer des remplacements

CA22 04 082

6.2. Nomination d'un chef d'équipe mécanique - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste suite à un mouvement de personnel;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer monsieur Daniel Prévost comme personne salariée régulière pour occuper la fonction de chef d'équipe mécanique pour le Service des travaux publics à compter du 6 juin 2022, selon les termes et

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

conditions de la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 04 083

6.3. Nomination d'un chef d'équipe voirie - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer monsieur Charles-Étienne Filiatrault comme personne salariée régulière pour occuper la fonction de chef d'équipe voirie pour le Service des travaux publics à compter du 4 juillet 2022, selon les termes et conditions de la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 04 084

6.4. Nomination d'un trésorier adjoint - Service des finances

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville au niveau du Service des finances;

CONSIDÉRANT les articles 100.1, 106 et 112 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un trésorier adjoint pour exercer les devoirs du trésorier lors d'absence de ce dernier;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de trésorier adjoint;

CONSIDÉRANT la résolution CA19 06 161 concernant l'affectation intérimaire de la directrice générale à ce poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Annie Loiselle concernant sa nomination à titre d'employée de niveau cadre pour occuper la fonction de trésorière adjointe au Service des finances, à compter du 12 avril 2022, et qu'un montant de 16 000 \$ soit payable par les excédents de fonctionnement de la Ville (72,10 %) et de l'agglomération (27,90 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 04 085

6.5. Signature de la lettre d'entente 2022-03-CSN - demande de préretraite

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de préretraite;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la convention collective en vigueur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines et d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2022-03-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder à la demande de préretraite de l'employé portant le numéro 626, selon les termes et conditions de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA22 04 086

6.6. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes - mandat à l'UMQ

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que le processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA22 04 087

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2022 au montant de 262 953,34 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

**Dépôt CA22 04
(7.2)**

7.2. Rapport d'audit de conformité - dépôt

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*, la Commission municipale du Québec a transmis à la Ville le 14 mars 2022 la version définitive du rapport d'audit portant sur le rapport financier de la Ville transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale* qui prévoit que le trésorier doit déposer le rapport d'audit à la première séance du conseil municipal qui suit sa réception;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt par le trésorier du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur le rapport financier de la Ville.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA22 04 088

9.1. Transport en commun - modification de l'horaire à compter du 17 juin 2022

CONSIDÉRANT que le conseil d'agglomération a pris connaissance des nouveaux horaires proposés, lesquels seront mis en application par la Ville à compter du 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Ville de Mont-Tremblant en regard de la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le nouvel horaire du service de transport en commun à compter du 17 juin 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 04 089

9.2. Fourniture de pierre concassée - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire procéder à l'achat de pierre concassée pour ses travaux d'entretien et de réfection des chemins et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 8 du document d'appel d'offres TP-2022-1006-01, la Ville de Mont-Tremblant attribuera le contrat pour chacun des sites pour la fourniture de la pierre concassée seulement, le transport étant à sa charge;

CONSIDÉRANT que conformément à ce même article, c'est le prix incluant les frais relatifs au transport qui déterminera le soumissionnaire le plus avantageux pour chacun des sites définis tel que précisé ci-dessous;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de pierre concassée 20-0 mm, 56-0 mm et 112-0 mm aux montants spécifiés ci-dessous, taxes et redevances en sus, pour chacun des endroits ciblés pour les travaux, en tenant compte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec (2022), le tout conformément à l'appel d'offres TP-2022-1006-01 et réparti comme suit :

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

PIERRE CONCASSÉE - 20-0 mm

Emplacement	Carrière Miller 2015 (transport inclus) taxes et redevance en sus	Excavation R.B. Gauthier inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	9267-7368 Québec inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	Soumissionnaire retenu	Projet ou poste budgétaire
Voirie générale (Garage TP)	21 340,50 \$ (14,22 \$/tonne)	23 506,50 \$ (15,67 \$/tonne)	30 985,50 \$ (20,66 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	02-320-00-621
Chemin du Tour-du-Lac	34 467,51 \$ (15,27 \$/tonne)	39 993,03 \$ (17,63 \$/tonne)	50 637,51 \$ (22,24 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Chemin Napoléon	30 140,42 \$ (14,92 \$/tonne)	34 972,26 \$ (17,31 \$/tonne)	40 450,50 \$ (20,03 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Rue Saint-Roch	37 417,01 \$ (14,22 \$/tonne)	41 214,73 \$ (15,67 \$/tonne)	57 652,23 \$ (21,61 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Rue des Champs	13 578,11 \$ (14,92 \$/tonne)	15 754,83 \$ (17,31 \$/tonne)	18 222,75 \$ (20,03 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Rue Mercier	17 419,40 \$ (13,88 \$/tonne)	19 667,11 \$ (15,67 \$/tonne)	26 717,70 \$ (21,29 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Rue Aubin	12 353,20 \$ (13,88 \$/tonne)	14 256,02 \$ (16,02 \$/tonne)	18 665,97 \$ (20,97 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Chemin de l'Ermite	47 419,82 \$ (17,83 \$/tonne)	47 733,70 \$ (17,95 \$/tonne)	61 672,10 \$ (22,87 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15

PIERRE CONCASSÉE - 56-0 mm

Emplacement	Carrière Miller 2015 (transport inclus) taxes et redevance en sus	Excavation R.B. Gauthier inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	9267-7368 Québec inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	Soumissionnaire retenu	Poste ou poste budgétaire
Voirie générale (Garage TP)	5 590,80 \$ (13,97 \$/tonne)	6 068,00 \$ (15,17 \$/tonne)	8 262,80 \$ (20,66 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	02-320-00-621
Chemin du Tour-du-Lac	55 309,67 \$ (15,02 \$/tonne)	63 385,01 \$ (17,13 \$/tonne)	82 642,17 \$ (22,24 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Chemin Napoléon	31 249,23 \$ (14,67 \$/tonne)	35 811,69 \$ (16,81 \$/tonne)	42 653,25 \$ (20,03 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Rue Saint-Roch	36 759,51 \$ (13,98 \$/tonne)	39 899,73 \$ (15,17 \$/tonne)	57 652,23 \$ (21,61 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

Rue des Champs	20 099,27 \$ (14,67 \$/tonne)	23 033,81 \$ (16,81 \$/tonne)	27 434,25 \$ (20,03 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Rue Mercier	25 624,40 \$ (13,63 \$/tonne)	28 521,48 \$ (15,17 \$/tonne)	40 023,32 \$ (21,29 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Rue Aubin	14 175,20 \$ (13,63 \$/tonne)	16 138,72 \$ (15,52 \$/tonne)	21 811,92 \$ (20,97 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Chemin de l'Ermité	49 215,60 \$ (17,58 \$/tonne)	48 846,00 \$ (17,45 \$/tonne)	64 918,00 \$ (22,87 \$/tonne)	Excavation R.B. Gauthier inc.	2022-15

PIERRE CONCASSÉE - 112-0 mm

Emplacement	Carrière Miller 2015 (transport inclus) taxes et redevance en sus	Excavation R.B. Gauthier inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	9267-7368 Québec inc. (transport inclus) taxes et redevance en sus	Soumissionnaire retenu	Poste ou poste budgétaire
Chemin du Tour-du-Lac	23 382,15 \$ (14,52 \$/tonne)	26 091,45 \$ (16,13 \$/tonne)	32 242,65 \$ (19,86 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Rue des Champs	9 494,57 \$ (14,17 \$/tonne)	10 594,71 \$ (15,81 \$/tonne)	11 822,15 \$ (17,65 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15
Rue Mercier	10 044,45 \$ (13,13 \$/tonne)	10 840,82 \$ (14,17 \$/tonne)	14 465,39 \$ (18,91 \$/tonne)	Carrière Miller 2015	2022-15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 04 090

9.3. Fourniture d'une camionnette hybride Ford - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire procéder à l'achat d'une camionnette hybride Ford;

CONSIDÉRANT les articles 42 et 43 al.2 du *Règlement sur la gestion contractuelle*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à Alliance Ford inc., le contrat pour l'achat d'une camionnette hybride Ford au montant de 54 015 \$, taxes en sus (projet 2022-29), payable par les fonds de roulement de la ville (90,61 %) et de l'agglomération (9,39 %) et remboursable par leur fonds d'administration respectif sur une période de 3 ans, conformément à leur proposition datée du 21 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

CA22 04 091

9.4. Acquisition d'une remorque pour dégeleuse - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'une remorque pour la dégeleuse et que le Service des travaux publics a procédé à une demande de proposition pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Remorques des Monts inc.	14 666,00 \$
Les Attaches Éthier inc.	18 872,00 \$
Attaches et Remorques Labelle inc.	20 566,11 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Remorques des Monts inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une remorque pour dégeleuse, au montant de 14 666 \$, taxes en sus (projet 2022-32), payable par les fonds de roulement de la Ville (89,77 %) et de l'agglomération (10,23 %) et remboursable par leur fonds de roulement respectif sur une période de 3 ans, conformément à leur proposition datée du 30 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA22 04 092

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente, aux dispositions du *Règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Marche du pardon	Chevaliers de Colomb du Conseil 2377 Saint-Jovite	14 avril 2022	Territoire de l'agglomération de Saint-Jovite
Cabane à sucre	Comité de quartier n° 1	15 avril 2022, 12 h à 16 h 30	Place de la Gare
Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de Patrimoine	Société Alzheimer des Laurentides	29 mai 2022	Parc au Fil-de-l'Eau et passerelle du ruisseau Clair
Fête nationale	Ville de Mont-Tremblant	24 juin 2022	Parc-plage du lac Mercier
IRONMAN 5i50	Événements Sportifs Mont-Tremblant	25 juin 2022	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

IRONMAN 70.3	Événements Sportifs Mont-Tremblant	26 juin 2022	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
IRONKIDS	Événements Sportifs Mont-Tremblant	19 août 2022	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
IRONMAN Mont- Tremblant	Événements Sportifs Mont-Tremblant	21 août 2022	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant

D'autoriser la fermeture de rues et les entraves à la circulation les 25 et 26 juin 2022 de même que les 19 et 21 août 2022 conformément aux documents déposés;

D'autoriser pour l'événement du 70.3 la fermeture du chemin des Voyageurs, entre le chemin au Pied-de-la-Montagne et le chemin du Curé-Deslauriers, 6 jours avant l'événement. Réouverture, le lundi 27 juin, à 19 h;

D'autoriser pour l'événement IRONMAN Mont-Tremblant la fermeture du chemin des Voyageurs, entre le chemin au Pied-de-la-Montagne et le chemin du Curé-Deslauriers, 6 jours avant l'événement. Réouverture le mardi 23 août, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 04 093

11.2. Événements IRONMAN 2022-2024 - autorisation de parcours de vélo

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les parcours pour le IRONMAN 70.3 et le IRONMAN Mont-Tremblant pour les événements de 2022-2024 conformément aux trajets déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

12. INCENDIE

CA22 04 094

12.1. Habits de combat - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire se procurer des habits de combat pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les articles 42 et 43 al.2 du *Règlement de gestion contractuelle* et la recommandation du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-221-00-651, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à Aréo-Feu, le contrat pour la fourniture de 15 habits de combat, au montant de 50 143,50 \$, taxes et transport en sus, le tout conformément à la proposition datée du 17 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2022

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA22 04 095

13.1. Office du Tourisme région Mont-Tremblant - nomination

CONSIDÉRANT que la Ville doit désigner des administrateurs aux sièges 1 et 2 de l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc.;

CONSIDÉRANT que le siège 1 doit être désigné lors d'une année impaire et le siège 2, une année paire;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Tyler Cook par la résolution CA21 12 246;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer le directeur du Service de développement économique à titre de représentant de la Ville pour occuper le siège 2 au conseil d'administration de l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Guylaine Lyras mentionne qu'avec les températures printanières, la saison hivernale de Sentiers Mont-Tremblant tire à sa fin et la préparation du réseau estival débutera dès la fonte des neiges. Elle rappelle de consulter TrailHUB avant de se déplacer pour savoir si le réseau est ouvert ou fermé.

Madame la conseillère Catherine Drouin annonce que la Ville travaille présentement à mettre à jour sa politique culturelle et qu'un comité a été formé. Le 26 avril prochain, la population et le milieu culturel sont conviés de 14 h à 16 h à la salle de spectacle de l'Église du Village pour une consultation publique. Pour en savoir plus visitez notre site Internet.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA22 04 096

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Maude Picotin
Greffière adjointe par intérim

Initiales	
Maire	Greffe